2 au 6 novembre 2026

L'Hebdo

#Stratégie



Construire aujourd'hui le GART dont nous aurons besoin demain

Les membres du nouveau Conseil d'administration, accompagnés du Comité de direction du GART, ont échangé lors d'un séminaire stratégique organisé les 29 et 30 octobre derniers. À l'initiative du président du GART, Franck Dhersin, aux côtés de Catherine Trautmann, première vice-présidente, cette démarche, coordonnée par Alexandre Magny, directeur général, et animée par Vanessa Williot-Bertrand, avait pour objectif de définir collectivement les priorités et les orientations à même de guider l'action de l'association dans les prochaines années.

TOUT CE QUI S'EST DIT

#ChiffreClé

100 M€

Dans son communiqué de presse publié le 5 novembre dernier, le GART dénonce la suppression rétroactive des 100 millions d'euros issus de l'ETS, pourtant votés pour 2026. Une décision qui fragiliserait le financement des mobilités du quotidien, particulièrement dans les territoires les moins denses. Comment demander aux collectivités de développer les transports publics, de décarboner les déplacements et de désenclaver les territoires tout en leur retirant les moyens de le faire ? Cette contradiction devient intenable. Le constat est d'autant plus préoccupant que le projet de loi de finances pour 2027 supprime définitivement cette ressource pérenne, sans aucune autre mesure en faveur des AOM. Le GART appelle le gouvernement et les parlementaires à revenir sur cette suppression et à respecter les engagements financiers pris envers les territoires. Les élus ont besoin de

visibilité, de stabilité et de moyens pour agir. Pas de nouvelles promesses aussitôt démenties par les faits.

LIRE NOTRE COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#Équipe



Une organisation renforcée pour porter les ambitions du GART

Le GART fait évoluer son équipe permanente pour renforcer sa capacité d'anticipation et porter encore plus efficacement les enjeux des mobilités du quotidien dans le débat public.

DÉCOUVREZ NOTRE NOUVELLE ORGANISATION

#QuestionJuridique



Quelle est la qualification d'un service de navette organisé ?

Un service de navette, assurant généralement un circuit restreint à une partie du territoire comme le centre-ville ou une zone commerciale, fait partie de la catégorie des services de transport public réguliers de personnes relevant de la compétence de l'AOM au titre de l'article L. 1231-1-1 du code des transports, dès lors que ses conditions d'exploitation répondent à la définition d'un service de transport public régulier. Le périmètre restreint n'entre pas en considération dans la qualification d'un tel service. La définition des services de transports publics réguliers de personnes est inscrite à l'article R. 3111-1 du code des transports selon lequel il s'agit de « services collectifs offerts à la place, dont le ou les itinéraires, les points d'arrêt, les fréquences, les horaires et les tarifs sont fixés et publiés à l'avance. ».

#Publication



Covoiturage, vélopartage, autopartage : jusqu'à 7 AOM sur 10 déploient des services de mobilité partagée

Le GART dresse, pour la première fois, un état des lieux national du déploiement des mobilités partagées par les AOM. Notre association a souhaité mieux comprendre la manière dont les collectivités s'en saisissent, les modèles qu'elles privilégient et les conditions de leur déploiement.

LES ENSEIGNEMENTS DE NOTRE ENQUÊTE

REGARDS CROISÉS DE NOS EXPERTS

#RendezVous

Participation à la présentation des plaidoyers de filière de la promotion Moisson-Desroches 2026

4 novembre 2026

Participation à la soirée de l'OTRE, consacrée à l'élection présidentielle de 2027

4 novembre 2026

#Agenda



Vendredi de l'innovation
20 novembre

Et si le transport par câble prenait une place encore plus importante dans les mobilités du quotidien ? Rejoignez notre prochain webinaire pour découvrir les atouts de cette solution, ses retours d'expérience et les conditions de son intégration dans les réseaux de transport des collectivités (réservé à nos adhérents).

EN SAVOIR PLUS



Groupe de travail sur les enjeux de sûreté dans les transports
12 novembre

EN SAVOIR PLUS



Groupe de travail « Qualité de service »
3 décembre

EN SAVOIR PLUS

#Emploi

Chef(fe) de projets mobilités intégrées
SYTRAL Mobilités

Coordonnateur(trice) du système de distribution du réseau de transport Mobigo pour la Direction des Mobilités et Infrastructures
Région Bourgogne-Franche-Comté

Chef(fe) de projets nouvelles technologies
Métropole Nice Côte d'Azur

PANORAMA DES OFFRES

#RevueDePresse

Loi-cadre : « Nous n'avons pas le luxe d'attendre l'élection présidentielle » (Régions de France, GART, COI)
News Tank Mobilités - 2 novembre 2026

Mayotte : MOB'TI TERRE, un nouveau service de transport au service des personnes à mobilité réduite
Outremers 360 - 4 novembre 2026

Poids lourds : l'indien Tata prend définitivement le volant d'Iveco
Les Echos - 3 novembre 2026

Bus électriques : Bolloré et Skoda en passe d'entamer une valse
Mobily-Cités - 3 novembre 2026

Espagne : le ministre des transports démissionne après la catastrophe ferroviaire meurtrière
Le Monde - 3 novembre 2026

Se désinscrire

LA MOBILITÉ EN COMMUN